

**BORDEREAU D'ENVOI**

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

84306947

P.V. N° 246 du 14.12 / 1984

OBJET DE LA PROCÉDURE

" Renseignements administratifs "

O . V . N . I .

**ENQUÊTE**

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-verbal de synthèse.
2	- Audition de
3	- Croquis de l'objet volant.

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A <u>GRENOBLE.</u>
	1	Mr le Commissaire de la République de l'Isère, Préfet à..... <u>GRENOBLE.</u>
	1	Général, Commandant la 4 <sup>e</sup> région aérienne, Etat-Major, à..... <u>AIX-EN-PROVENCE (13).</u>
	2	Mr le Ministre de la Défense, Direction générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau emploi-renseignements, Section opérations, 35 rue St.Didier à <u>PARIS (16<sup>e</sup>).</u>
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de <u>Compagnie.</u> LE

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:  
**Le MDL/CHEF**  
 Commandant la Brigade;

DATE, SIGNATURE, CACHET

14.01.85

---ooOoo---

---ooOoo---

" Renseignements  
Administratifs "

---ooOoo---

O . V . N . I .

Pièce n° 846/1.

---L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le quatorze ---  
décembre, ---

!---Nous, Gendarme,

!---Rapportons les opérations suivantes que nous avons ---  
!effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres  
!de nos chefs. ---

I - EXPOSE DES FAITS

!---Le quatorze décembre mil neuf cent quatre vingt quatre, -  
!à dix neuf heures, se présente au bureau de notre Brigade,  
!Monsieur , qui nous expose les faits -  
!suivants : ---

!---Le 14 décembre, vers 18 heures 10', alors qu'il se ---  
!trouvait dans la cour de son habitation, situé sur le terri-  
!toire de la commune de MARNANS ( Isère ), au lieu-dit  
! il a aperçu un objet volant de couleur blanche incan-  
!descente, se déplaçant dans le sens Nord-Est - Sud-Ouest. -  
! Cet objet, ressemblant à un cigare bombé par son milieu et  
! coupé aux deux extrémités, laissait apparaître une traînée  
! également blanche incandescente d'une longueur de six à dix  
! fois supérieure à l'objet. ---

!---Par message n° 190, nous rendons compte des faits à ---  
!notre Commandant de Compagnie. ---

II - ENQUETE

!---Au cours de son audition, Monsieur  
!qui semble jouir de toutes ses facultés mentales, précise --  
!que, se trouvant dans la cour de son habitation, il avait --  
!perçu un léger souffle. En recherchant des yeux, l'origine  
!de ce bruit, il avait alors vu un objet volant, se déplacer  
!à un horizontal parfait, dans le sens Nord-Est - Sud-Ouest.

!---Ayant l'habitude de voir passer des avions à réactions, -  
!il nous signale que l'objet se déplaçait à une vitesse ---  
!inférieure. ---

!---Il ne peut nous fournir une durée d'observation, mais --  
!précise que l'objet volant, la traînée ainsi que le léger -  
!souffle ont disparu d'un coup, alors qu'il aurait pu voir -  
!l'objet continuer son vol avec une netteté visuelle parfaite

.....PIECE N° 2 .

-----  
---Monsieur parait de bonne foi. -----  
Il semble qu'il ait effectivement aperçu quelque chose d'anormal  
survoler la région de MARNANS, le 14 Décembre 1984 vers 18 H 10.

---Afin de compléter notre procédure, Nous demandons à Monsieur  
de reproduire par dessin, l'objet volant. -----  
.....PIECE N°3.

-----  
III - C L O T U R E  
-----

---Les faits relatés ci-dessus étant prévus par la circulaire --  
Ministérielle n° 32600/MA/Gend.T. du 02 Août 1968, nous en -----  
dressons procès-verbal en six expéditions destinées : -----

La première : à Mr. le Commissaire de la République de l'Isère,  
Préfet à GRENOBLE, -----

La deuxième : à Mr. Le Procureur de la République à GRENOBLE, ---

La troisième : au Général, commandant la région aérienne, Etat -  
Major de la 4° région aérienne à AIX - EN - -----  
PROVENCE (13), -----

La quatrième et la cinquième : au ministre de la Défense, -----  
Direction générale de la Gendarmerie Nationale, -  
Bureau emploi-renseignement, Section opérations, -

La sixième : aux archives. -----

Fait et clos, à , le 06 Janvier 1985. -----

Le Gendarme

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

2

1 / 1

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

846

/1984

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

64 10 24

Ce jour *date et heure* Quatorze Décembre mil neuf cent quatre vingt quatre, à dix neuf heures cinq, *nous trouvant à (lieu)* au bureau de notre Brigade,

Nous soussigné(s)

Gendarme,

Vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

## ● PERSONNE CONCERNÉE

""Ce jour, vers 18 heures 10', je me trouvais dans la cour de mon habitation. Je regardais le ciel pour essayer de voir ce que le temps nous réservait.""  
""J'ai perçu un léger souffle. Voulant voir d'où cela pouvait provenir, j'ai aperçu un objet volant se dirigeant du Nord-Est au Sud-Ouest, soit de SAINT-ETIENNE DE SAINT GEORS à ROYBON (38).""

""Cela ressemblait à un cigare bombé par son milieu et coupé aux deux ---- extrémités.""

""Cet objet de couleur blanc<sup>le</sup> incandescent laissait paraître une trainée -- également de couleur blanche incandescente. Cette trainée était d'une longueur de six à dix fois supérieure à l'objet volant.""

""J'ai l'habitude de voir passer des avions à réactions, et je tiens à ---- préciser que l'objet volant se déplaçait à une vitesse inférieure.""

""Je vous signale pour information, qu'il n'y avait pas de vent ni de ---- brouillard. Le ciel est étoilé et sans couverture nuageuse.""

""Comme vous pouvez le constater, le temps est doux, pour la saison actuelle.

""Je ne peux vous donner une durée d'observation.""

""Je tiens à ajouter que l'objet volait à un horizontal parfait.""

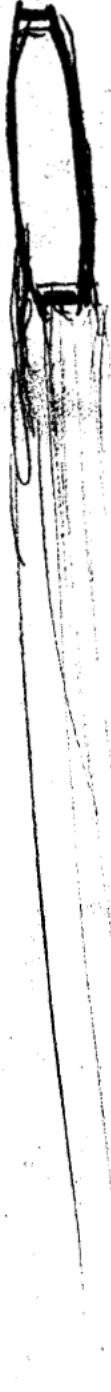
""Le léger souffle, l'objet volant ainsi que la trainée ont disparu d'un --- coup, J'aurai pu le voir continuer son vol avec une netteté visuelle parfaite.

Le 14 Décembre 1984 à 19 heures 45'.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

La personne entendue :

L'A.P.J. :



84308947